

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DÉCEMBRE 2024

Réunion annoncée à la porte de la mairie le 4 décembre 2024, sous la présidence de Pascal MELLINGER.

Sont présents : ROUSSELET.M, GUEDE.P, LECOMTE.F, GASNIER.E, TRECUL.P, MOREAU.M, OZAN.B, COUTANCEAU.N

Absents excusés : DUFOSSÉ.S, DES ABBAYES.B

Pouvoir : DES ABBAYES.B donne pouvoir à ROUSSELET.M

Secrétaire de séance : Brigitte OZAN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31.10.2024

Le compte rendu de la séance du 31.10.2024 est adopté à l'unanimité.

POINT RÉUNION PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa présence à la réunion concernant la participation citoyenne qui a eu lieu le 5 novembre dernier.

Il expose les tenants et les aboutissants du principe de participation citoyenne.

Après l'exposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal semble intéressé et demande a prendre rendez-vous avec la gendarmerie en charge du pilotage de participation citoyenne afin d'avoir de plus en amples informations et prendra position par la suite.

RÉMUNÉRATION MARYSE – AGENT RECENSEUR 2025

Monsieur le Maire informe qu'aura lieu le recensement de la population entre le 16 janvier et le 20 février 2025.

Le Conseil ayant choisi Madame THIBAUT Maryse comme agent recenseur, doit délibérer sur le montant de sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une rémunération à hauteur de 1 200 € dont 100 € pour les frais téléphoniques.

INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BP 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités : « jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% des crédits d'investissements de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE DU TAUX DES CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision. Selon la liste de recensement des créances prises en charges depuis plus de 2 ans non encore recouvrées présentées par le Service de Gestion Comptable de Nogent-le-Rotrou, le montant total à provisionner est de 3 365.35 euros ainsi qu'un titre d'un montant de 6 584.85 euros pour le budget principal de la commune et un titre d'un montant de 235.68 euros pour le budget d'assainissement.

Calcul au taux de 15%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le taux de 15% pour l'état de provisionnement des créances.

Les dépenses et recettes sont prévues au budget primitif.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes de subventions.

L'une concerne le Centre de Formation d'Apprentis du Mans, concernant l'élève VASSEUR Elouann résidant sur la commune d'Argenvilliers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 50.00 euros au CFA du Mans.

La seconde concerne la prévention routière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 50.00 euros à l'organisme de prévention et sécurité routière.

QUESTIONS DIVERSES

- **SDIS, intervention inondation**, Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du SDIS concernant leurs interventions sur le département et au niveau de la commune lors des aléas climatiques du mois d'octobre.
- **Tour d'Eure et Loir 2025**, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par le Comité d'organisation du Tour d'Eure et Loir qui demande l'autorisation de passage sur la commune pour son édition 2025. **Le Conseil est favorable au passage de la course.**
- **Devis vidéo projecteur**, Le Maire donne lecture d'un devis reçu concernant l'installation d'un vidéo projecteur dans une des classes de maternelles, et informe de la répartition du coût sur les 4 communes du RPI.
Le Conseil Municipal trouve le devis présenté trop cher et demande à avoir d'autres devis de prestataires différents.

POINTS TRAVAUX 2025

Monsieur le Maire présente les devis concernant les différents travaux de prévus sur la commune en 2025.

Notamment, sur l'église, l'aménagement de l'entrée du bourg et le passage en LED des luminaires route de Thiron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion le 18 janvier à 10h00